Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 035-213500275-20260224-DCA_04_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DE LA COMMUNE DE BOISGERVILLY

SEANCE DU 24 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Boisgervilly dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PIEDVACHE, Président.

Nombre de membres en exercice : 13
Date de la convocation : 12 février 2026
Affichage de la convocation : 12 février 2026

Présents : M. PIEDVACHE Bernard, Mme BERTHELOT Éliane, Mme AUBREE Sandrine, Mme GET Christine, Mme LEFEUVRE Mélina, Mme HERVIAUX Marie-Claude, M. LEBRUN Daniel, M. DANIEL Bernard, Mme JOUET Gisèle

Excusés : Mme KINDROZ Catherine, Mme REQUINTEL Pauline, M. DAUGAN Pierrick, Mme BRIGNOU Hélène

Secrétaire : Mme AUBREE Sandrine a été élue secrétaire.

04-2026 Finances publiques : Encaissement des chèques pour le repas des anciens

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration que le repas des personnes âgées est payant pour les accompagnants âgés de moins de 70 ans. Le prix du repas est fixé à 28 €.
Depuis 2024, le repas est également payant pour les personnes âgées de 70 ans et plus. Le tarif a été fixé à 10€ par délibération en date du 7 décembre 2023.

Par conséquent, Monsieur le Président propose de prendre une délibération pour pouvoir éditer les titres de recettes et ainsi encaisser les chèques et le numéraire qui seront déposés par les personnes de 70 ans et plus participant au repas ainsi que les accompagnants âgés de moins de 70 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration :

- **FIXE le prix du repas pour les personnes âgées de 70 ans et plus à 10.00 €.**
- **FIXE le prix du repas pour les accompagnants de moins de 70 ans à 28.00 €.**
- **ACCEPTE l'encaissement des recettes.**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.**

Pour extrait certifié conforme au registre
Fait à Boisgervilly, le 03/03/2026

Le Président
Bernard PIEDVACHE